

WORK SHOP 6. CANTONS SUISSES ET REFORMES INSTITUTIONNELLES

Participants: Eva Herzog (conseillère d'Etat BS), Pascal Mahon (professeur de droit constitutionnel suisse et comparé Uni NE), Yannis Papadopoulos (professeur IEPI UNIL), Marcus Schwyn (chef division études démographiques Office fédéral de la statistique).

Animation: Ariane Dayer (rédactrice en chef "le Matin Dimanche").

1. CONSTATS

Le Conseil des Etats n'est pas une réelle Chambre des cantons. Sa sensibilité aux préoccupations des cantons n'est pas plus grande que celle du Conseil national. Il est une Chambre des partis, comme le Conseil national.

Si le Conseil des Etats remplissait son rôle, il n'aurait pas été nécessaire de créer la Conférence des gouvernements cantonaux.

La Suisse a changé, ses équilibres se sont modifiés mais le Conseil des Etats est resté bloqué sur des structures du XIXe siècle.

Les pondérations entre petits et grands cantons se sont progressivement modifiées et accordent trop de poids à certains par rapport à d'autres. Le vote d'un Urnais, par exemple, pèse autant que celui de 35 Zurichois. Le vote d'un citoyen de Bâle-Ville pèse autant que celui de 42 citoyens d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

Il est opportun de lancer une discussion nationale sur la nécessité d'apporter d'éventuels changements à la composition du Conseil des Etats, à son rôle, sa compétence, et la représentativité de ses élus.

2. LES PISTES DE REFLEXION LES PLUS REALISTES

Idée 1: modification de la composition du Conseil d'Etat en changeant la clef de pondération entre le nombre d'habitants du canton et le nombre des élus.

But: surmonter les disparités d'influence entre les cantons.

Exemple: passer à 2 et 6 élus par cantons.

Idée 2: Les conseillers aux Etats seraient choisis par les gouvernements cantonaux (modèle allemand).

But: Faire des conseillers aux Etats de vrais représentants des cantons.

3. LES PISTES EXPLORÉES PAR LES PARTICIPANTS ET EXCLUES

- La fusion des cantons. Peu réaliste parce qu'on ne peut pas l'imposer d'en haut, il faudrait qu'elle vienne de la base. Elle ne tient pas compte des identités locales, auxquelles les citoyens sont très attachés.
- Le remplacement de la représentation des cantons par celle des villes. Irréaliste parce que la création de nouvelles frontières des agglomérations risque de créer de nouveaux clivages.
- Abolition de la double majorité: faux problème, les statistiques historiques montrent que cela n'a pas bloqué la Suisse ni disqualifié systématiquement les mêmes régions. La Suisse romande, par exemple, n'est pas systématiquement contredite.

4. CONCLUSION

Tous les participants sont favorables à une modification de la représentation du Conseil des Etats mais après un vrai débat politique, qui ne dérègle pas “le fin mécanisme d’horlogerie” des institutions suisses.

Rédigé par Paolo Rosa et Ariane Dayer